

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-HYACINTHE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 764 AUTORISANT LES TRAVAUX DE
RECONSTRUCTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE
ASSOMPTION POUR UN COÛT DE 6 030 000 \$ ET
DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 6 030 000 \$**

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 691 autorisant les travaux d'agrandissement du Centre communautaire Assomption pour un coût de 3 196 000 \$ et un emprunt de 3 196 000 \$*, adopté le 3 avril 2023 et approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 4 mai 2023;

CONSIDÉRANT que le bâtiment a été complètement incendié le 11 décembre 2023 et a dû être démolit;

CONSIDÉRANT que, suivant ce sinistre, la Ville de Saint-Hyacinthe n'a pas été à même de réaliser l'objet figurant au Règlement numéro 691, tel que soumis à la ministre pour approbation, et qu'elle a dû abandonner ce projet;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 691-1 abrogeant le Règlement numéro 691 autorisant les travaux d'agrandissement du Centre communautaire Assomption pour un coût de 3 196 000 \$ et un emprunt de 3 196 000 \$*, afin de procéder à l'annulation du solde résiduaire de ce règlement, adopté le 7 juillet 2025;

CONSIDÉRANT qu'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville et de ses contribuables de procéder ou de faire procéder aux travaux de reconstruction du Centre communautaire Assomption, situé au 1915, rue Saint-Maurice;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 16 juin 2025;

CONSIDÉRANT que suivant l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes*, le présent règlement sera soumis à la procédure d'enregistrement conformément à l'avis public devant paraître à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil décrète ce qui suit :

1. Le Conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter les travaux de reconstruction du Centre communautaire Assomption.
2. Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 6 030 000 \$, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus pour les fins du présent règlement, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par le Service des finances, en date du 9 juin 2025, annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante comme « Annexe I ».
3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 6 030 000 \$, sur une période de vingt (20) ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.
5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
6. Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

7. Le Conseil autorise le maire, ou en son absence ou incapacité d'agir, le maire suppléant, et le directeur du Service des finances, ou en son absence ou incapacité d'agir, l'assistant-trésorier et chef de la Division comptabilité, à effectuer des emprunts temporaires pour permettre le financement provisoire du règlement, le tout sous réserve de l'approbation de ce règlement par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.
8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 7 juillet 2025.

Le Maire,

André Beauregard

Le Greffier par intérim,

André Cordeau

Annexe I

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Service des finances

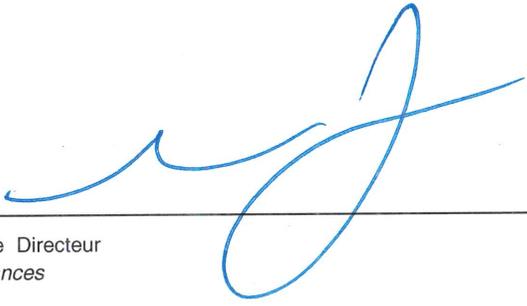
ESTIMATION DES COÛTS

PROJET VILLE : Reconstruction du Centre communautaire Assomption

ESTIMATION DES COÛTS :

A) TRAVAUX :	
Coût de construction	5 024 508 \$
B) HONORAIRES PROFESSIONNELS :	- \$
C) CONTINGENCES (IMPRÉVUS) :	502 451 \$
Total avant taxes et frais de financement	5 526 959 \$
Taxes non récupérables	275 657 \$
Total avant financement	5 802 616 \$
Frais de financement	227 384 \$
TOTAL	6 030 000 \$
MONTANT TOTAL DU RÈGLEMENT :	6 030 000 \$

Préparé par :



Stéphane Labrie Directeur
Service des finances
9 juin 2025

Date :

Maître de l'ouvrage		Estimation Budget préliminaire	
Ville de Saint-Hyacinthe 700, ave Hotel-de-Ville Saint-Hyacinthe, Qc J2S 5B2 Tomy Desmarais		Date	Dossier Architecte no
		5 juin 2025	25-01667
		Estimation no	1 rev1
Projet: 2024-131-TP-AOP - Nouveau Centre Communautaire Assomption 1915 rue St-Maurice Saint-Hyacinthe J2T 5B4			
Notes: L'estimation est de niveau préliminaire en fonction des plans émis en date du 2025-05-12 L'estimation devra être révisée en fonction de l'avancement du dossier par l'ensemble des professionnels. Les montants en ingénierie proviennent des professionnels de la firme d'ingénieur EXP. L'estimation budgétaire est basée sur l'expérience de la firme et sur des comparatifs semblables. Il s'agit donc d'hypothèses concernant les conditions de chantier, moyens et méthodes mises en œuvre par entrepreneur, l'importance et le coût de la main-d'œuvre, de l'équipement et des matériaux que celui-ci emploiera, ses méthodes pour déterminer les prix et les conditions de marché, ainsi que les autres facteurs sur lesquels il n'a aucun pouvoir. Étant donné la notion d'hypothèse, il est impossible de garantir l'exactitude des opinions émises sur les coûts à prévoir par les firmes. Les montants ont comme année de référence : 2025 Estimation réalisée sur des prix budgétaires comparables à des coûts de construction de projets dans un contexte hors pandémie et dans une situation économique normale. Étant donné la situation actuelle, les soumissions peuvent varier des manières importantes, sans aucun contrôle des professionnels.			
Coût des travaux		4 369 137,40 \$	
Admi., profits de l'entrepreneur 15%		655 370,61 \$	
Coût de construction à l'estimé (Avant taxes)		5 024 508,01 \$	
Imprévus de chantier (10%)		502 450,80 \$	
Coût des travaux complets (Avant taxes)		5 526 958,81 \$	
Page 1 de 3			
Architecte			
Boulianne Charpentier Architectes			
Nom du Signataire			
Vincent Boulianne, architecte			
Signature		2025-06-05	

Items	Coût
Assurance chantier	40 500,00 \$
Caution d'exécution	40 500,00 \$
Clôture de chantier	12 960,00 \$
Conteneur	15 120,00 \$
Ménage de fin de chantier	3 896,64 \$
Roulotte de chantier	10 800,00 \$
Surintendant	172 800,00 \$
Toilette de chantier	4 320,00 \$
DIVISION 01 - CHARGES GENERALES sous-total	300 896,64 \$
Décontamination des sols	108 000,00 \$
Excavation et remblayage de bâtiment	81 000,00 \$
Travaux de civil (voir annexe EXP)	139 325,40 \$
DIVISION 02 - DÉMOLITION ET AMÉNAGEMENT DU TERRAIN sous-total	328 325,40 \$
Fondations standards (voir annexe document EXP)	269 190,00 \$
Dalle de béton intérieure (voir annexe document EXP)	58 741,20 \$
DIVISION 03 - BETON sous-total	327 931,20 \$
Maçonnerie	111 207,60 \$
DIVISION 04 - MACONNERIE sous-total	111 207,60 \$
Structure d'acier (voir document annexe EXP)	296 703,00 \$
Provision pour éléments d'acier secondaires (voir document annexe EXP)	16 200,00 \$
Échelle	5 400,00 \$
Coin protecteur	2 079,00 \$
DIVISION 05 - MÉTAUX sous-total	320 382,00 \$
Armoire basse	37 584,00 \$
Armoire haute	10 530,00 \$
Banc de vestiaire	11 664,00 \$
Base au toit pour mécanique	540,00 \$
Comptoir	5 022,00 \$
Comptoir passe plat	1 209,60 \$
Contreplaqué 5/8 po	20 282,40 \$
Fourrure 1 x 3 po (mur extérieur)	9 752,40 \$
Pôle et tablette	952,56 \$
DIVISION 06 - BOIS ET PLASTIQUES sous-total	97 536,96 \$
Couverture / recouvrement de tôle Prestige	97 200,00 \$
Couverture bi-couche élastomère avec 6 po d'isolant	162 702,00 \$
Écouteille de toiture	6 480,00 \$
Étanchéité au pourtour de conduit	2 160,00 \$
Finition au périmètre des nouvelles fenêtres	15 033,60 \$
Isolant sous-dalle de béton	13 815,90 \$
Isolation de laine de roche 2 po	7 353,00 \$
Isolation de laine de roche 5 po	15 480,00 \$
Membrane auto-collante pour mur ext.	20 282,40 \$
Membrane de fondation goudronnée	6 966,00 \$
Membrane douche, mortier, nivellement	483,84 \$
Parapet	28 512,00 \$
Pare-air Tyvek	11 610,00 \$
Parement en bois vertical et soffite	133 812,00 \$
Parement métallique en aluminium épais	231 444,00 \$

Pare-vapeur polyéthylène 0,006 po mur	1 702,80 \$
Pare-vapeur polyéthylène perminator	15 498,00 \$
DIVISION 07 - ISOLATION ET ETANCHÉITÉ sous-total	770 535,54 \$
Cadre et verre intérieur	4 536,00 \$
Fenêtre guichet en aluminim	4 320,00 \$
Volet ouvrant mur rideau	33 048,00 \$
Mur-rideau	238 312,80 \$
Ouvre-porte automatique	60 480,00 \$
Porte double en bois	28 512,00 \$
Porte double extérieure en aluminium	45 360,00 \$
Porte extérieure simple en acier	11 854,08 \$
Porte extérieure simple en aluminium	21 600,00 \$
Porte intérieure de réfrigérateur	3 213,00 \$
Porte intérieure en bois / âme pleine / hollandaise	2 563,92 \$
Porte intérieure en bois / âme creuse	1 892,16 \$
Porte intérieure en bois / cadre en acier / verre	21 131,28 \$
Porte intérieure simple en acier / D.R.F 45 min.	2 808,00 \$
DIVISION 08 - PORTES ET FENETRES sous-total	479 631,24 \$
Volet à enroulement	5 400,00 \$
Carreaux de céramique au mur	53 119,80 \$
Carreaux de céramique au plancher	46 672,20 \$
Cloison pliante à panneaux	35 380,80 \$
Cloison sanitaire pour une toilette	22 680,00 \$
Colombage métallique 600S125-33	10 020,00 \$
Colombage métallique 600S162-43	34 830,00 \$
Fini de plancher souple	47 903,94 \$
Finition de plafond - plafond suspendu	50 857,20 \$
Finition de plafond - retombée plafond de gypse	50 734,08 \$
Finition de plancher - peinture époxy	2 021,76 \$
Gypse à mât de fibre de verre 1/2, incluant traitement des joints	54 180,00 \$
Gypse type X 5/8 po, incluant traitement des joints (cloison intérieure)	90 180,00 \$
Gypse type X 5/8 po, incluant traitement des joints (mur extérieur)	19 350,00 \$
Peinture intérieure 3 couches - mur	39 722,40 \$
Peinture intérieure 3 couches - plafond	9 512,64 \$
Peinture colonne	952,56 \$
Plafond bois intérieur	35 640,00 \$
DIVISION 09 - FINITION sous-total	609 157,38 \$
Miroir	1 944,00 \$
Panneaux acoustiques	8 294,40 \$
Casier simple	1 944,00 \$
Miroir, cadre en acier inoxydable 18 po x 30 po	226,80 \$
Miroir, cadre en acier inoxydable 18 po x 30 po inclinaison fixe	1 080,00 \$
Accessoires de toilette adaptée	8 100,00 \$
Accessoires de toilette	7 560,00 \$
DIVISION 10 - PRODUITS SPÉCIAUX sous-total	29 149,20 \$
Grille gratte-pieds	6 480,00 \$
Rideau solaire pour fenêtre	3 214,08 \$
Table à langer	1 080,00 \$
Tableau, babillard, affiches, fonds de clouage	2 700,00 \$

DIVISION 12 - AMEUBLEMENT ET DECORATION sous-total	13 474,08 \$
Chambre froide sur mesure	16 200,00 \$
DIVISION 13 - INSTALLATIONS SPECIALES sous-total	16 200,00 \$
Travaux mécaniques (voir document annexe EXP)	583 200,00 \$
DIVISION 15 - MECANIQUE sous-total	583 200,00 \$
Travaux électricité (voir document annexe EXP)	381 510,16 \$
DIVISION 16 - ELECTRICITE sous-total	381 510,16 \$
Grand totaux	4 369 137,40 \$



Estimation étape 50%

Client : Ville de Saint-Hyacinthe	Date : 15 mai 2025
Projet : Nouveau centre communautaire Assomption (Réf. Client : 2024-131-TP)	N° projet : GRA-24014544-A0 (BCAL)

Article	Description du travail	Unité	Qté estimée	Prix unitaire	Montant total calculé
TRAVAUX PROPOSÉS					
1.	MÉCANIQUE				540 000.00 \$
1.1	Travaux de plomberie	Lot	1	195 000.00 \$	195 000.00 \$
1.4	Travaux de ventilation	Lot	1	265 000.00 \$	265 000.00 \$
1.5	Travaux de régulation automatique	Lot	1	80 000.00 \$	80 000.00 \$
2.	ÉLECTRICITÉ				353 250.15 \$
2.1	Distribution principale	Lot	1	64 625.00 \$	64 625.00 \$
2.2	Éclairage et distribution secondaire	Lot	1	228 780.75 \$	228 780.75 \$
2.3	Communication et sécurité	Lot	1	59 844.40 \$	59 844.40 \$

Sous-total des travaux				893 250.15 \$
	TPS	5%		44 662.51 \$
	TVQ	9.975%		89 101.70 \$
Montant total				1 027 014.36 \$

Les Services EXP inc.	
Rédigé par : <u>Guillaume Chailier, techn. - Mécanique</u> <u>Kassandra Gaumont-Roy, techn. - Électricité</u>	Validé par : <u>Louis Bédard, ing.</u> <u>N° OIQ : 106126</u>



Estimation préliminaire 50 %

Client :	<u>Ville de Saint-Hyacinthe</u>	Date :	13 mai 2025
Projet :	Nouveau centre communautaire Assomption	N° projet :	GRA-24014544-A0.(BCAL)

Article	Description du travail	Unité	Qté estimée	Prix unitaire	Montant total calculé
A10	FONDACTIONS				
A1010	Fondations standards				
	Excavation	m ³	1 000	60,00 \$	60 000,00 \$
	Remblai MG 112	m ³	750	75,00 \$	56 250,00 \$
	Remblai MG 20	m ³	240	85,00 \$	20 400,00 \$
	Murs de fondations extérieurs (conditions standards)	m.l.	130	700,00 \$	91 000,00 \$
	Murs de fondations intérieurs (conditions standards)	m.l.	12	700,00 \$	8 400,00 \$
	Pilastres et semelles extérieures	un.	4	1 800,00 \$	7 200,00 \$
	Semelles intérieures	un.	4	1 500,00 \$	6 000,00 \$
A1030	Dalle inférieure				
	Dalle sur sol (béton + treillis métallique + finition béton)	m ²	777	70,00 \$	54 390,00 \$
B10	SUPERSTRUCTURE				
B1020	Construction de toiture				
	Structure d'acier pour toit haut	m ²	232	300,00 \$	69 600,00 \$
	Structure d'acier pour toit bas	m ²	615	325,00 \$	199 875,00 \$
	Structure d'acier pour marquise	m ²	15	350,00 \$	5 250,00 \$
	Provision pour éléments d'acier secondaires	global	1	15 000,00 \$	15 000,00 \$

Sous-total des travaux		593 365,00 \$
Éventualités de conception	5%	29 668,25 \$
Sous-total		623 033,25 \$
Administration et profit entrepreneur	8%	49 842,66 \$
Sous-total		672 875,91 \$
TPS	5%	33 643,80 \$
TVQ	9,975%	67 119,37 \$
Montant total		773 639,08 \$

Les Services EXP inc.

Rédigé par : Jonathan Bouthillette, ing.

N° OIQ 145493



Estimation Préliminaire 50%

Propriétaire / Client : Boulianne Charpentier architectes

Projet : Agrandissement centre communautaire Assomption

N° projet : GRA-24014544-A0

Date : 2025-05-16

Article	Description du travail	Montant total
	RÉSUMÉ CIVIL	
1.0	DÉPLACEMENT ET DÉMOLITION SUR L'EMPLACEMENT ET TRAVAUX PRÉPARATOIRE	14 900,00 \$
2.0	TRAVAUX DE VOIRIE	91 855,00 \$
3.0	RÉSEAU D'ÉGOUT PLUVIAL	6 500,00 \$
4.0	RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE	10 750,00 \$
5.0	EAU POTABLE	5 000,00 \$
	SOUS-TOTAL DES TRAVAUX	129 005,00 \$
	IMPRÉVUS ET CONTINGENCE (15 %)	19 350,75 \$
	SOUS-TOTAL	148 355,75 \$
	TPS 5%	7 417,79 \$
	TVQ 9,975%	14 798,49 \$
	MONTANT TOTAL DE L'ESTIMATION	170 572,02 \$
	Information : Les travaux de décontamination ne sont pas inclus	

Les Services EXP inc.

Vérifié par :

Fait par :

Miguel Osorio, ing.
N° O.I.Q. : 5073748

Juan Francisco Ridano, CPI
N° O.I.Q. : 6048527